Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-05 65 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007

Publication: 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général par délégation





59/65-57 N° CP Séance du

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

COLMAR - CDRS AVENANTS CONCERNANT LE BATIMENT DU FAHG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux VU compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * AUTORISE la signature d'un acte administratif modificatif du bail à construction du 1er septembre 1988 entre le Département et le CDRS, portant diminution de la durée stipulée à l'article 2, réduite à 19 années.
- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer l'avenant n° 3 à la convention du 1er septembre 1988, dont le projet est annexé au rapport, modifiant la date de fin du bail à construction indiquée à l'article 2 de l'avenant n° 2 de la convention.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation Le 1er Vice-Président

Adopté

.....voix contreabstentions